



FICHE D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Relative à la commercialisation à distance de **BCIcom**

Informations à caractère commercial
mises à jour le **27 février 2020**

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT
SAEM au capital de 15 milliards F CFP
Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex
Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57 - Internet : www.bci.nc
RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001
RIAS NC170007 voir rias.nc

1 Identité et coordonnées du fournisseur de services financiers

La Banque Calédonienne d'Investissement – BCI – dont l'activité principale est celle d'établissement de crédit, est agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR : 4 place de Budapest, 75436 Paris FRANCE).

La BCI est une SAEM au capital de 15 milliards F CFP immatriculée au RCS de Nouméa sous le n° 15479, Ridet n° 0 015 479 001 dont le siège social est situé au 54 Avenue de la victoire – BP K5 – 98849 Nouméa Cedex – Tél. : 25.65.65 – www.bci.nc

2 Description du service

- Envoi par sms d'informations concernant le solde du compte de l'abonné,
- Les formules de chèques et cartes bancaires à disposition dans une agence BCI,
- Les mouvements débiteurs ou créditeurs supérieurs à 100 F CFP.

3 Conditions de souscription

Par téléphone

- Transmission à l'oral des informations légales en matière de vente à distance,
- Envoi de la fiche d'information précontractuelle, des conditions générales et particulières du produit,
- Envoi du bordereau de rétractation,
- Confirmation écrite par le client de son adhésion au produit par courriel ou fax.

Par courrier

- Envoi postal des conditions particulières datées et signées par le client au moyen de l'enveloppe pré-affranchie qui lui a été envoyée par la BCI.

4 Coût du service/produit/instrument financier proposé

Coût du produit

Abonnement hebdomadaire : **651 F CFP TTC**
Abonnement quotidien : **1 191 F CFP TTC**
Cette somme sera prélevée mensuellement sur votre compte ouvert dans les livres de la BCI.

Montant de tout autre frais lié au contrat

Possibilité de frais de communication (fournisseur d'accès Internet ou opérateur téléphonique).

Conditions dans lesquelles les frais liés au produit peuvent être modifiés

Communication de toute modification des barèmes tarifaires applicables aux particuliers : *deux mois avant la date d'application envisagée par information sur les relevés de compte.*
Les barèmes tarifaires sont à disposition sur le site www.bci.nc et en agence sur simple demande.

5 Autres aspects juridiques importants

Durée de validité des informations

Les conditions du contrat ainsi que les informations contenues dans le présent document ont une durée de validité limitée : elles sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiées dans le temps, par exemple, en raison de modifications législatives ou de modifications du produit et/ou des conditions contractuelles et/ou de la facturation.

En tout état de cause, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la date de réception du présent document ou de son envoi pour souscrire le contrat. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de refuser la souscription si des modifications substantielles telles que visées ci-dessus sont intervenues.

Droit de rétractation

Vous disposez à compter du jour de la conclusion à distance du contrat d'un délai de 14 jours calendaires révolus pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Vous devez adresser le bordereau de rétractation prévu à cet effet à l'adresse suivante :

BCI
Direction de l'Exploitation Commerciale
BP K5 – 98849 Nouméa Cedex.

Droit de résiliation

La résiliation de la convention BCIcom peut intervenir, par lettre simple :

- à tout moment à votre initiative,
- à l'initiative de la BCI sous réserve de respecter un préavis de 30 jours.

Langue utilisée et loi applicable

La langue utilisée durant la relation précontractuelle est le français. Le contrat est rédigé en français. Sauf opposition de votre part, la langue utilisée durant la relation contractuelle sera le français. Votre accord sera formalisé par l'adhésion définitive à la convention BCIcom. Les relations précontractuelles et contractuelles entre les Parties sont régies par la loi applicable en Nouvelle-Calédonie.

Vos recours

Vous pouvez formuler toute réclamation au sujet du contrat ou de son exécution auprès du service qualité à l'adresse suivante :

BCI – Service Réclamations
BP K5 – 98849 Nouméa Cedex.

Si malgré cela, vous n'arrivez pas à régler le litige, vous pouvez vous adresser au Médiateur de la BCI à l'adresse suivante : **Le Médiateur auprès de la BCI, CS 151, 75422 PARIS cedex 09 ou par saisine sur le site <https://lemediateur.fbf.fr/>.**

Garantie des dépôts

En application des articles L312-4 et suivants du Code monétaire et financier relatifs à la garantie des dépôts, la BCI est adhérente au fonds de garantie des dépôts.